



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité



AVIS PUBLIC

Lors de la séance tenue le 15 novembre 2021, le conseil municipal a adopté une résolution concernant le calendrier des séances ordinaires de la prochaine année. En voici le résultat :

La tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 débuteront à 20 h :

- Le lundi 17 janvier;
- Le lundi 14 février;
- Le lundi 14 mars;
- Le lundi 11 avril;
- Le lundi 9 mai;
- Le lundi 13 juin;
- Le lundi 11 juillet;
- Le lundi 8 août;
- Le lundi 12 septembre;
- Le mardi 11 octobre;
- Le lundi 14 novembre;
- Le lundi 12 décembre.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières d'ouverture du bureau, au 600, chemin de Joliette à Saint-Félix-de-Valois.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce seizième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt et un.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et sur le site Internet de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 14 h et 16 h, le seizième jour du mois de novembre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce seizième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt et un.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier